

## EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2018090011</i>	<i>14/01/2019</i>

*Référence de la décision : A/EC/2019-01-237*

**Modification de l'agrément de sécurité en tant que gestionnaire d'infrastructure conventionné (GIC) :**

A été modifiée, à la demande de SFERIS, son agrément de sécurité en tant que gestionnaire d'infrastructure conventionné, afin de lui permettre d'assurer également des prestations d'entretien de l'infrastructure sur les lignes dites du "Champagne".

Cette modification ne change pas la durée de validité de l'agrément qui reste fixée au 18 avril 2023.